

## RESPONSABLE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

### Description du mandat

Sous l'autorité de la direction générale, le responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire veillera à l'organisation, la planification et la gestion des loisirs, des sports, de la culture et du tourisme en plus d'agir à titre d'agent de liaison avec les intervenants et les différentes instances du milieu. De par ses actions, il contribuera au dynamisme de la Municipalité de Val-Alain en participant à des activités événementielles. Enfin, le responsable pourrait être appelé à travailler sur d'autres mandats et projets diversifiés à la demande de son supérieur.

### Responsabilités

- Planifier, organiser, diriger, contrôler et animer des activités de loisirs et de culture selon la planification saisonnière : (terrain de jeux, patinoire couverte extérieure, futur centre de conditionnement physique, activités et fêtes municipales annuelles, sessions de cours).
- Promouvoir et publiciser les activités auprès de la population;
- Participer à la recherche des moyens de financement, au montage financier et à la reddition de compte de divers projets;
- Établir les prévisions budgétaires annuelles du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- Évaluer annuellement les besoins des citoyens et développer de nouvelles activités;
- Soutenir les différents comités municipaux tels que la bibliothèque, MADA, les nouveaux arrivants, et les différents organismes communautaires;
- Toutes autres tâches connexes.

### Qualifications

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en loisirs, un baccalauréat en lien avec les loisirs ou tout autre diplôme et/ou expérience équivalent ou supérieur;
- Avoir une bonne maîtrise du français;
- Maîtriser les logiciels tels que la suite Office, Internet, médias sociaux, CANVA, etc...
- Posséder un permis de conduire valide de classe 5;
- Être en mesure de gérer divers dossiers simultanément en préservant un sens des responsabilités et une bonne capacité à gérer son stress;
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'entregent, de professionnalisme, de diplomatie, d'assurance et d'organisation.
- Avoir une connaissance du milieu municipal (un atout).

### Conditions et avantages

- 35 heures par semaine;
- REER et assurances collectives;
- Programme d'aide aux employés;
- Horaires flexibles;
- Possibilité de télétravail;
- Salaire très compétitif;
- Politique de reconnaissance en vigueur;
- Entrée en poste : Janvier 2025.

*\*Veuillez noter que le masculin a été utilisé afin d'alléger le texte\**

Les personnes intéressées à déposer leur candidature sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae avant le vendredi

29 novembre 2024, 16 h 30 à [dg@val-alain.com](mailto:dg@val-alain.com)